



PROCES-VERBAL

Commission Régionale de Féminisation

Réunion du : Mercredi 18 décembre 2024

Présidence : MME BATTESTI Frédérique

Présent(s) : MM BATTESTI André - ARDILE Pierre-François - MME GARDELLA Sandra

Absent(s) :

Excusé(s) : MME FOUCAULT Mélanie

Assiste(nt) :

1- COUPE de CORSE

Le Tour Préliminaire aura lieu le **26 Janvier 2025** sur le terrain du premier nommé.

Tirage effectué par M. Battesti André :

GALLIA CL / AS CASINCA

SVARR / FECB

2- FUTSAL

Date 3^{ème} et 4^{ème} journées de plateaux régionaux Futsal féminin :

Le 19 Janvier 2025 à Bastia

Le 09 Février 2025 à Porto-Vecchio

Finale régionale de Coupe Nationale Futsal :

Le 02 Février 2025 à Borgo

3- Matches remis

Les rencontres n'ayant pas pu être jouées sont remises aux dates suivantes :

Olympique ALATAIS – SVARR -> le 12 Janvier 2025

Olympique ALATAIS – AS CASINCA -> le 16 Mars 2025

4- CHAMPIONNAT

Petits rappels

Les Clubs doivent impérativement participer aux diverses rencontres pour lesquelles ils se sont inscrits (Championnat / Coupe de France / Coupe de Corse), sous peine de se voir infliger une amende de 250 euros.

La Commission rappelle que **toute rencontre de championnat et de Coupe ne peut être reportée. Il n'est possible que de l'avancer avec l'accord de l'équipe adverse.**

Pour avancer une rencontre, le club demandeur doit formuler celle-ci avec l'accord de l'équipe adverse, au plus tard, 4 jours avant la rencontre, pour permettre à la Ligue de traiter le dossier.

La CRF rappelle que les clubs qui avancent leurs rencontres sont tenus de prévenir les officiels (club recevant).

Le seul motif de remise de rencontre est pour cause d'intempérie, seuls les officiels ou un membre de la LCF mandaté par celle-ci sont habilités à renvoyer le match.

En ce qui concerne les matchs remis, seuls les membres de la Commission peuvent refixer la date, les clubs peuvent proposer une date et charge à la Commission de valider ou pas la date proposée.